

MODIFICATIONS APPORTÉES À VOS DOCUMENTS À COMPTER DU 3 SEPTEMBRE 2024

Carte World Elite^{MD} Mastercard^{MD} Rouge de Rogers

Ces modifications s'appliqueront aux articles suivants des ententes ci-jointes à compter du 3 septembre 2024.

ENTENTE AVEC LE TITULAIRE DE CARTE DE LA BANQUE ROGERS

| Rubrique | Modalités actuelles | Modalités modifiées (en vigueur à compter du 3 septembre 2024) |
|---|--|---|
| Préambule – paragraphe 3 | Des modalités et des conditions additionnelles concernant le Compte sont énoncées dans votre demande d'adhésion relative à la ou aux Cartes, dans le Sommaire des renseignements, dans la Trousse de bienvenue et dans tout autre document d'information additionnel que nous pouvons vous fournir à l'occasion. Toutes ces modalités et ces conditions font partie intégrante de la présente Entente. Dans la présente Entente, nous utilisons certaines expressions définies, dont nous présentons les définitions ci-après. | Votre Sommaire des renseignements fait partie de la présente Entente. Des modalités et des conditions additionnelles concernant votre Compte ou son utilisation peuvent être énoncées dans votre demande d'adhésion, dans votre Trousse de bienvenue et dans tout autre document additionnel que nous pouvons vous fournir à l'occasion. Les Modalités relatives aux communications électroniques et aux services numériques s'appliquent à votre utilisation des services bancaires en ligne et des services mobiles de la banque Rogers, y compris les avertissements. En cas d'incompatibilité entre ces modalités et conditions additionnelles et la présente Entente, la présente Entente aura préséance dans la mesure nécessaire pour résoudre l'incompatibilité. Dans la présente Entente, nous utilisons certaines expressions définies, dont nous présentons les définitions ci-après. |
| 1. Définitions | <p>« Entente » désigne la présente Entente avec le titulaire de carte de la Banque Rogers, tel que nous pouvons la modifier, la compléter ou la remplacer à l'occasion.</p> <p>« Sommaire des renseignements » désigne le document que nous vous fournissons et qui énonce les taux d'intérêt annuels, les frais et certains autres renseignements au sujet du Compte. Le Sommaire des renseignements fait partie de la présente Entente.</p> | <p>« Entente » désigne la présente Entente avec le titulaire de carte de la Banque Rogers, tel que nous pouvons la modifier, la compléter ou la remplacer à l'occasion, ainsi que votre Sommaire des renseignements.</p> <p>« Sommaire des renseignements » désigne le document d'information que nous vous fournissons et qui énonce vos taux d'intérêt annuels, vos frais et certains autres renseignements au sujet de votre Compte.</p> |
| 7. Paiements – paragraphes 2 à 3 | <p>Le paiement minimum indiqué sur chaque Relevé correspond à la somme de : (i) tout montant en souffrance, (ii) tout solde dépassant votre limite de crédit, et (iii) tout paiement au titre du Programme de paiement par versements égaux (y compris les intérêts) qui est exigible à la date du Relevé, PLUS le montant le plus élevé entre les suivants :</p> <p>(a) 10,00 \$ PLUS les intérêts courants (en excluant les intérêts liés au Programme de paiement par versements égaux) et tous les autres Frais (tels qu'ils sont détaillés à la rubrique « AUTRES FRAIS » du Sommaire des renseignements);</p> <p>(b) 2 % du Solde de votre Relevé, en excluant tout solde au titre du Programme de paiement par versements égaux (ou 5 % du Solde de votre Relevé, en excluant tout solde au titre du Programme de paiement par versements égaux, si vous êtes résident du Québec).</p> <p>Pour tous les Titulaires de carte, un Solde de Relevé inférieur à 10,00 \$ est payable en entier avant la date d'échéance.</p> | <p>Votre Sommaire des renseignements décrit la manière dont votre paiement minimum est calculé.</p> |
| 12. Programme de récompenses et autres avantages et services associés à la Carte – paragraphes 1 à 2 | <p>Nous pouvons vous offrir certains avantages et services associés à votre Carte, notamment une couverture d'assurance, des programmes de récompenses et des programmes de garantie prolongée. Certains de ces avantages et services sont des caractéristiques de votre Carte et sont décrits sur le site Web banquerogers.com ou, dans le cas d'une assurance, dans le certificat d'assurance. Il existe d'autres services facultatifs auxquels vous pouvez vous inscrire ou acheter séparément. Certains de ces avantages et services peuvent vous être fournis directement par des tiers. Vous acceptez les modalités et les conditions supplémentaires établies par ces tiers et qui s'appliquent aux avantages et services associés à la Carte qu'ils vous fournissent directement. Nous ne sommes pas responsables des avantages et services que nous ne vous fournissons pas directement. Vous devez traiter directement avec les tiers en ce qui concerne tout différend à l'égard de tout avantage ou service associé la Carte que ces tiers vous fournissent directement.</p> | <p>Nous pouvons vous offrir des services ou des avantages spéciaux avec votre Carte, notamment une couverture d'assurance et des programmes de récompenses et d'adhésion. Certains de ces services et avantages sont des caractéristiques de votre Carte et sont décrits dans votre Trousse de bienvenue et, dans le cas d'une assurance, dans le certificat d'assurance. Il peut aussi y avoir d'autres services facultatifs auxquels vous pourrez vous inscrire ou que vous pourrez acheter séparément. Vous acceptez les modalités et les conditions supplémentaires qui s'appliquent aux services et avantages associés à la Carte et qui peuvent être modifiées à l'occasion. Les services et les avantages additionnels peuvent être modifiés ou annulés en tout temps sans préavis. Certains services et avantages peuvent être fournis par des tiers. Nous ne sommes pas responsables des services et des avantages que nous ne vous fournissons pas directement, y compris les programmes de fidélisation de tiers. Vous devez traiter directement avec les tiers en ce qui concerne tout différend.</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | Dans certains cas, une Carte pourrait s'accompagner d'un programme de récompenses, parfois sans frais supplémentaires pour vous. Les principales caractéristiques de tout programme de récompenses applicable seront décrites dans votre Trousse de bienvenue. Si vous souhaitez consulter une version intégrale des modalités et des conditions qui s'appliquent à un programme de récompenses donné, vous pouvez les consulter en ligne sur le site Web banquerogers.com/avis-juridique ou nous appeler au numéro indiqué à la rubrique 28, « Pour nous joindre ». Les programmes de récompenses peuvent faire l'objet d'une annulation ou de changements, le tout conformément aux modalités et aux conditions s'appliquant au programme de récompenses et aux lois applicables. | |
| 22. Communications électroniques – paragraphe 2 | Nous vous enverrons automatiquement un avertissement électronique lorsque votre crédit disponible devient inférieur à 100 \$ (ou à tout autre montant que vous avez indiqué dans vos préférences en matière d'avertissements). Nous ne vous enverrons pas d'avertissement si vous ne nous avez pas fourni vos coordonnées ou avez renoncé à recevoir des avertissements. | Nous vous enverrons automatiquement un avertissement électronique lorsque votre crédit disponible devient inférieur à 100 \$ (ou à tout autre montant que vous avez indiqué dans vos préférences en matière d'avertissements). Nous ne vous enverrons pas d'avertissement si vous ne nous avez pas fourni vos coordonnées ou avez renoncé à recevoir des avertissements. Si vous avez choisi de recevoir les avertissements par message texte, vous le recevrez seulement si vous avez fourni un numéro de téléphone mobile canadien et n'avez pas renoncé aux avertissements par message texte. |
| 23. Lois applicables – paragraphe 1 | La présente Entente sera régie et interprétée conformément aux lois de la province ou du territoire du Canada dans lequel vous résidez et conformément aux lois du Canada qui s'y appliquent, le cas échéant. En cas de différend, vous reconnaissez que les tribunaux de la province ou du territoire dans lequel vous résidez ont compétence exclusive pour trancher tout différend découlant de l'utilisation de votre Carte ou du Compte, ou de la présente Entente. | La présente Entente sera régie et interprétée conformément aux lois de la province ou du territoire du Canada dans lequel vous résidez et conformément aux lois du Canada qui s'y appliquent, le cas échéant. En cas de différend, vous reconnaissez que les tribunaux de la province ou du territoire dans lequel vous résidez (ou ceux de l'Ontario, si vous résidez à l'extérieur de Canada) ont compétence exclusive pour trancher tout différend découlant de l'utilisation de votre Carte ou du Compte, ou de la présente Entente. |

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX MODALITÉS ET CONDITIONS DU PROGRAMME DE RÉCOMPENSES WORLD ELITE MASTERCARD ROUGE DE ROGERS

| Rubrique | Modalités actuelles | Modalités modifiées (en vigueur à compter du 3 septembre 2024) |
|---|---|---|
| Dispositions diverses – paragraphe 5 | Les présentes Modalités et conditions seront régies et interprétées conformément aux lois de la province ou du territoire du Canada dans lequel vous résidez et conformément aux lois du Canada qui s'y appliquent, le cas échéant. En cas de différend, vous reconnaissez que les tribunaux de la province ou du territoire dans lequel vous résidez ont compétence exclusive pour trancher tout différend découlant de vos Récompenses, du Programme ou des présentes Modalités et conditions. | Les présentes Modalités et conditions seront régies et interprétées conformément aux lois de la province ou du territoire du Canada dans lequel vous résidez et conformément aux lois du Canada qui s'y appliquent, le cas échéant. En cas de différend, vous reconnaissez que les tribunaux de la province ou du territoire dans lequel vous résidez (ou ceux de l'Ontario si vous résidez à l'extérieur du Canada) ont compétence exclusive pour trancher tout différend découlant de vos Récompenses, du Programme ou des présentes Modalités et conditions. |
| Définitions | Achat Rogers admissible désigne un Achat admissible d'un produit ou service admissible de Shaw ou de Rogers (en ligne, par téléphone ou dans un magasin de marque Rogers) que nous désignons de temps à autre, y compris votre facture mensuelle de Rogers. À titre de précision, cela exclut : (a) l'achat de produits Rogers à des emplacements de tiers qui ne sont pas de marque Rogers; (b) les achats chat; (c) les billets pour les Blue Jays de Toronto; et (d) les achats TSC. Nous indiquerons vos Achats Rogers admissibles lorsque vous ouvrirez une session dans la section Récompenses de l'appli Banque Rogers et pouvons modifier la liste des achats qui ne sont pas considérés comme des Achats Rogers admissibles en tout temps sans préavis. | Achat Rogers admissible désigne un Achat admissible que nous : (i) désignons de temps à autre comme un Achat Rogers admissible; et (ii) désignons comme un Achat Rogers admissible lorsque vous ouvrez une session dans la section Récompenses de l'appli Banque Rogers. Nous pouvons modifier la définition d'un Achat Rogers admissible en tout temps sans préavis. |

Pour obtenir des copies complètes des documents relatifs à votre compte, veuillez consulter le site rogersbank.com/fr/legal.

MD/MC Mastercard est une marque de commerce déposée et le concept de cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence.